

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

=====

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

=====

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

=====

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

=====

82/410 du 6/5/1982DI.31
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP.SRD.

Portant suspension du mandatement de
la solde de Monsieur **NTARI** Saturin
Jean Claude, Professeur de Lycée Sta-
giaire.-

=====ooOoo=====

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNE-
MENT

(/ISAS :

=====oOo=====

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25-80 du 13.11.80 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut gé-
néral des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 64-165 du 22.5.64 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.62 fixant le régi-
me des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62
du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79-154 du 4.4.79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80-644 du 28.12.80 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81-016 du 26.1.81 au décret
n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Con-
seil des Ministres ;
(/u le décret n° 81-017 du 26.1.81 relatif aux inté-
rimis des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 79-294 du 12.6.79/MJT-SGFPT-DFP
portant intégration et nomination de certains candidats dans
les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services So-
ciaux (Enseignement) dont Monsieur **NTARI** Saturin Jean Claude ;
(/u la lettre n° 621/DPAA du 25.5.81 du Directeur
du Personnel et des Affaires Administratives de l'Education
Nationale transmettant le dossier de l'intéressé ;

DECRETE

.../...

ARTICLE 1er.- Le mandatement de la solde de Monsieur NTARI Saturin Jean Claude, Professeur de Lycée Stagiaire, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), précédemment en service au Lycée EMERY Patrice LUMUMBA à Brazzaville, est suspendu jusqu'à nouvel ordre pour désertion de son Poste de Travail.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet pour compter du 1er.12.80, date de désertion de son Poste de Travail par l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 6 Mai 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education
Nationale

Antoine NDINGA-OBA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC
DGTFP.DFP.
DFP.BST
DFP B. DE LA DISC.
D.B.
D.C.F.
MEN. DPAA
SGCM/BC
DOSSIER
INTERESSE

2
5
2
2
3
2
2
3
3
1